



Initialement prévues pour 443 milliards de FCFA, les recettes pétrolières du Cameroun pourraient diminuer de moitié en 2020.

Au cours de la troisième session extraordinaire du Comité de pilotage du Programme des réformes économiques et financières de la Cemac qui s'est tenue le 28 mars dernier à Brazzaville, au Congo, Louis Paul Motaze, le ministre camerounais des Finances, a révélé que des conséquences de la pandémie du coronavirus sont à prévoir dans le budget du Cameroun.

Surtout pour ce qui concerne les recettes pétrolières du pays. « Nous savons déjà que nous avons des conséquences néfastes sur nos budgets. Au niveau du Cameroun on a fait quelques évaluations qui méritent encore d'être affinées. Si je prends le cas du pétrole, nous avons fait notre loi de finances 2020 sur une hypothèse d'un baril à 54,4 dollars. Là, nous sommes à moins de 30 dollars. Vous comprenez que la conséquence est immédiate », a déclaré le Minfi.

Selon la loi de finances 2020, les recettes pétrolières consolidées du Cameroun se chiffrent à 443 milliards de FCFA en 2020. Ces recettes pétrolières, explique la loi, comprennent la redevance SNH (Société nationale des hydrocarbures) et l'impôt sur les sociétés pétrolières, auxquelles seront ajoutées en 2020 les recettes provenant de l'exportation du gaz naturel.

La projection de la redevance sur le pétrole est basée sur une production de pétrole de 26,5

millions de barils ; un cours du baril à 57,9 dollars, desquels on enlève 3,5 dollars de décote, soit un prix du baril camerounais à 54,4 dollars. Le taux de change, lui, est projeté à 552,7 FCFA par dollar. Avec un baril actuellement à moins de 30 dollars, le Cameroun pourrait voir ces recettes pétrolières diminuer de moitié.